

Collège de Droit de la Faculté de Droit de Saint-Étienne

Objectifs

Le Collège de Droit correspond au parcours « Droit, Sociétés, Langues » de la Licence ouvert aux lycéens et aux étudiants les plus motivés. L'objectif du Collège de Droit est de leur proposer un renforcement des connaissances juridiques, en sciences politiques et en langues (anglais tout particulièrement) indispensables à la poursuite d'un parcours universitaire au plus haut niveau et à la réussite des concours les plus exigeants.

Contrairement à des formations supérieures parfois trop généralistes, le Collège de Droit cumule deux avantages : il garantit l'acquisition d'un savoir technique solide en Droit, tout en valorisant des connaissances supplémentaires en sciences politiques, en économie, en sociologie ou en philosophie.

Le parcours vise particulièrement à transmettre aux étudiants une plus grande ouverture sur le monde et l'Europe. La majeure partie des enseignements a ainsi une dimension internationale et européenne. La comparaison entre les différentes cultures politiques et juridiques européennes est un axe fort du Collège de Droit, tandis que les séminaires d'anglais juridique permettent de se familiariser avec un vocabulaire spécifique et le droit de *common law* (États-Unis et Royaume-Uni).

L'ouverture des étudiants se conçoit enfin vers le monde professionnel puisque chacun d'entre eux est destiné à suivre un stage en fin d'année, en France ou à l'étranger.

Du point de vue méthodologique, un suivi spécifique de l'étudiant est prévu afin de l'accompagner dans le travail personnel restitué lors des heures de cours hebdomadaires. Ce suivi personnalisé par des enseignants expérimentés a pour but la poursuite des études en plus grande autonomie et dans l'optique d'exercer ultérieurement des fonctions d'encadrement.

Sélection

Le Collège de Droit est destiné aux étudiants qui manifestent un vif intérêt pour le droit et la culture générale. La possibilité de suivre les enseignements du parcours dépend donc des résultats obtenus, de la motivation et de l'ouverture dont fait preuve le candidat.

Pour l'admission au premier semestre de Licence 1, un dossier de préinscription est demandé (document téléchargeable sur le site de la Faculté de Droit). Il doit être complété à l'issue du baccalauréat pour y intégrer les notes obtenues à cet examen. Une présélection est réalisée qui devient définitive après une convocation éventuelle à un entretien (voir calendrier ci-dessous).

Après le premier semestre de Licence 1 (L1), tout étudiant peut intégrer le Collège s'il le souhaite au second semestre et s'il a obtenu des résultats probants dans le tronc commun. Il peut également l'intégrer à l'issue de la L1 au regard des résultats acquis sur l'ensemble de l'année et de sa motivation. Une telle possibilité est aussi offerte aux étudiants admis en L3 qui auraient constamment et fortement progressé durant leurs deux premières années de Droit.

Chaque année du Collège de Droit compte au plus 30 étudiants.

Contenu de la formation

Le parcours se greffe sur le tronc commun d'enseignements de la L1 à L3. Il s'agit donc d'enseignements supplémentaires de deux à quatre heures par semaine en présentiel. Toutefois, l'essentiel du travail des étudiants du Collège se fait par un travail personnel. Les cours ne sont en effet pas dispensés de façon classique, mais en interaction avec l'enseignant sur un sujet précis lié à l'actualité. Les rencontres hebdomadaires avec les enseignants consistent donc en un échange sur les recherches et les connaissances produites par les étudiants. Les cours se déroulent d'ailleurs dans une salle spécialement adaptée et en faisant largement appel à une méthode d'enseignement appelée « pédagogie inversée ».

L'unité spécifique de la formation comprend les enseignements suivants :

Licence 1 :

Culture Politique et Juridique européenne : 26 h au premier semestre et 18 h au second semestre.

Séminaire Grandes questions économiques et sociales européennes : 10 h à chaque semestre.

Conférences d'anglais juridique : 6 heures au second semestre.

Licence 2 :

Séminaire Culture et Philosophie du Droit : 10 h à chaque semestre.

Séminaire Science et sociologie des organisations : 10 h à chaque semestre.

Conférences d'anglais juridique : 6 h au second semestre.

Licence 3 :

Droits européens et comparés : 24 h à chaque semestre.

Conférences d'anglais juridique : 6 h à chaque semestre.

Évaluation

Chaque matière fait l'objet d'une évaluation qui est prise en compte pour établir une moyenne générale de l'unité prise en compte pour l'obtention de l'année.

Le maintien dans le Collège de Droit fait l'objet d'une évaluation à chaque fin de semestre. Si les résultats obtenus (y compris dans le tronc commun) et/ou que la motivation de l'étudiant sont insuffisants, l'étudiant est susceptible de sortir du parcours.

Pour les détails du nombre de crédits et des coefficients attribués à chaque unité « Collège de Droit », les étudiants peuvent se référer à la plaquette de la Licence, Parcours « Droit, Sociétés, Langues ».

Calendrier pour l'accès en Licence 1

Mars : accès en ligne aux formulaires de préinscription.

1^{er} juin : date limite du dépôt des dossier de préinscription.

Mi-mai : réponse d'admission ou de refus (les notes obtenues au baccalauréat une fois connues devront toutefois être adressées à la Faculté de Droit au contact ci-dessous).

Contact :

Responsable du Collège de Droit : Aurélien ANTOINE, Professeur des Universités
aurelien.antoine@univ-st-etienne.fr